

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Réhabilitation des façades des immeubles du Centre-Ville. Renouvellement de l'aide financière attribuée aux propriétaires.

Madame le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 30 octobre 1996, le conseil municipal a décidé d'allouer une aide financière aux propriétaires procédant au ravalement des façades de leurs immeubles situés dans le périmètre du centre ancien.

L'attribution de cette aide a permis d'augmenter très fortement le nombre de façades ravalées, améliorant ainsi la qualité du bâti en centre-ville et le cadre de vie que constitue le cœur de village. Depuis 1996, 142 façades ont ainsi été subventionnées.

Cette subvention est allouée dans la limite de 30 % du montant des travaux avec un plafond limité à 5 835 € TTC par façade.

Au regard de l'intérêt local de cette aide, la ville propose de la reconduire sur l'année 2020.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de renouveler pour 2020 l'attribution des subventions aux particuliers qui souhaitent entreprendre des travaux de ravalement de façades dans le centre-ville, selon le périmètre précédemment défini,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la liquidation des demandes présentées et à signer tous documents utiles en ce sens.

N°33

Date de Publication
- 9 JUL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUL. 2020
Date de la convocation
29 juin 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

